

IL EN COURT LA PEINE CAPITALE

L'assassin du jeune Yasser devant les juges de Constantine

C'est aujourd'hui que s'ouvre devant le tribunal criminel près la cour de Constantine le procès du présumé assassin du jeune Yasser Djenhi.

L'auteur de ce crime odieux qui a secoué les consciences à travers le tout-Constantine et même au-delà, jetant émoi et consternation parmi la population de la localité du Khroub notamment, théâtre du terrible drame qui s'est abattu sur la famille Djenhi au mois de janvier dernier, encourt la peine capitale et devra répondre au moins, de 3 chefs d'inculpation, à savoir enlèvement, abus sexuel sur un mineur et meurtre avec préméditation.

Il s'agit en effet de M. A., un pédophile récidiviste âgé de 27 ans qui a déjà été condamné à la prison ferme et relâché en 2006 à la faveur d'une grâce. Arrêté comme suspect dans un premier temps, au lendemain-même de son geste abject, s'agissant d'un malfaiteur connu des services de sécurité habitant de surcroît le même quartier que la victime, M. A. avait été confronté quelques heures plus tard à des preuves qui confirmaient son implication dans ce crime. La police scientifique, notamment le service de l'identité judiciaire et la brigade canine avaient été mis à contribution pour

parvenir à son inculpation. La découverte de traces de sang sur un morceau de tissu bien dissimulé dans une poubelle à près de 100 mètres du domicile de la victime fut l'élément déclencheur des soupçons qui pesaient sur M. A. d'autant plus que l'autopsie avait confirmé que le jeune Yasser avait subi des sévices aussi bien physiques que sexuels. La même autopsie mentionnait que les entailles plus ou moins profondes sur le cou et le monton de la victime n'étaient pas la cause de la mort de Yasser.

Elles ont été provoquées après que la victime eût rendu l'âme. C'était en fait une manière de maquiller ce crime en meurtre après que les violences sexuelles eurent causé l'irréparable et que de tels soupçons pouvaient mettre les enquêteurs sur la bonne voie, celle du véritable auteur. Même le couteau dont s'est servi ce criminel a pu être retrouvé en son domicile. Confronté à tant de preuves, ce pervers a fini par avouer son crime. Lors de sa présentation devant le procureur de la République du Khroub,



Le petit Yasser Djenhi.

plusieurs dizaines de citoyens, les habitants de la Nouvelle-Ville de Massinissa notamment, se sont rassemblés devant cette institution pour exiger que justice soit faite et que l'auteur ait le châtiement qu'il mérite. Pour rappel, Djenhi Yasser, âgé à peine de 3 ans, avait disparu du domicile de ses grands-parents sis à la zone A de la Nouvelle-Ville de Massinissa

le vendredi 18 janvier en fin de journée. Très tôt dans la matinée de samedi, le corps sans vie de Yasser a été retrouvé à l'intérieur de la cage d'escalier de son immeuble. Plusieurs centaines de citoyens avaient accompagné le cortège mortuaire de Yasser au cimetière de Bekira où il a été inhumé.

K. G.

TIZI-OUZOU

Les jeunes du quartier Bourzaz barricadent la route

Ulcérés par la lenteur des travaux d'aménagement des trottoirs et de la chaussée ainsi que par les risques qu'ils font courir aux habitants et usagers de la route, les jeunes du quartier Bourzaz, à l'extrémité nord-ouest du chef-lieu de wilaya, barricadent la route menant vers Talla Allam, l'hôtel Amraoua et Boukhalfa, obligeant ainsi les automobilistes circulant dans les deux sens, vers la sortie et vers le centre-ville, d'emprunter cette voie de communication très fréquentée.

Les mécontents se sont servis des matériaux du chantier pour couper la route aux automobilistes, n'hésitant pas à intervenir en nombre contre tous ceux qui tentent de franchir leur barrage. Ils protestent ainsi contre les travaux dont ils ne voient pas la fin depuis une année et qui reprennent plusieurs fois aux mêmes endroits alors qu'ils les croyaient achevés, pour des raisons qu'ils ignorent. Ils en veulent à l'entrepreneur qui, d'après eux, ne met pas les moyens matériels et humains nécessaires pour achever les travaux dans les délais impartis. Ils en veulent également aux autorités locales qui

ne sont pas, toujours d'après eux, derrière l'entreprise pour la presser de tenir ses engagements. D'ailleurs, ils ne savent pas au juste de quelle autorité dépend ce chantier. L'APC et la daïra semblent impuissantes selon eux, tandis que la Direction de l'urbanisme et de la construction serait inaccessible. Leur ras-le-bol et leur méfiance sont tels qu'ils ont refusé d'écouter les policiers en civil et en tenue qui leur demandaient de libérer le passage vers le centre d'examen du bac, exigeant la présence du wali, en personne. Ils seraient nombreux à être devenus allergiques voire même asthmatiques à cause de la forte poussière soulevée par les véhicules transitant par le quartier, des habitants et des passagers seraient tombés dans les avaloirs béants ou blessés par les barres de fer dressées hors du sol à partir du lycée El Khanassa. Faire et défaire pour refaire encore est, pour le moins, à leurs yeux, un indice de mauvaise gestion. Ils n'écourent pas non plus ceux qui les invitent à considérer positivement l'engagement en cours de tous les travaux qui auraient dû être exécutés il y a 10 ou 20 ans de cela voulant, en revanche, un renforcement du chantier en moyens matériels et humains et un strict planning des travaux. Une semaine auparavant, c'étaient des habitants du village Ighil

Aouene, commune et daïra de Maâtkas, qui ont décidé, lors d'une assemblée générale, d'arrêter les travaux de revêtement du chemin communal reliant, sur une distance de 3 000 ml, leur village au CW128 menant de Boghni à Draâ-Ben-Khedda, pour cause de réduction du kilométrage, de 1 700 ml à 800 ml, et de «mal-façons» caractérisées par l'engagement des travaux sans curage des fossés et ouvrages d'eau pluviaux endommagés, d'une part, et, d'autre part, et l'épaisseur dérisoire du revêtement ne dépassant pas 4 cm selon la description figurant dans leur requête adressée au wali en date du 1^{er} juin. Dans la même correspondance, les villageois exigent le revêtement intégral de la piste de 3 km avec l'aménagement des accotements et la réparation des fossés et ouvrages endommagés, et ce, dans le courant de cette année. On s'aperçoit, au vu de ces réactions citoyennes, que les riverains des projets de développement s'intéressent davantage à ce qui se réalise à leur profit, au rythme, à la manière et à la qualité des réalisations censées améliorer leurs conditions de vie. C'est en quelque sorte, un contrôle populaire direct qui vient compléter ou suppléer le suivi technique et administratif des projets.

B. T.

DROIT DE L'ENFANT À L'ÉPANOUISSEMENT, AU SPORT ET LOISIRS

Une des priorités de Nouara Djaâfar

A quelques jours de la Journée de l'enfant africain, Nouara Djaâfar, ministre déléguée chargée de la Famille et de la Condition féminine, a présenté, hier, à la bibliothèque du Hamma, les grandes lignes du programme national en faveur de l'enfance 2008-2015.

Wassila Zeghittouche - Alger (Le Soir) - Un programme «en cours de finalisation», dirait-elle, censé préserver les droits de l'enfant algérien qui représente 30% de la population.

«Ce programme est venu déterminer et synchroniser les tâches entre les différents acteurs, permettre de mieux comprendre les lois et préparer un plan de communication», expliquera-t-elle en marge de la conférence qu'elle a animée. Dédiée à l'enfant, cette rencontre tournait autour du thème «droit à l'épanouissement, au sport et loisirs». Pour chaque enfant : santé, éducation, égalité et protection. Ce sont les quatre grands

volets auxquels sera consacré ce plan national. Et même si «la priorité a toujours été donnée au droit à la protection de l'enfant», l'Algérie accorde une grande importance à l'éducation. Conformément à la convention relative aux droits des enfants, les Etats doivent rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous. A ce sujet, Nouara Djaâfar estime que notre pays «pourrait se classer au 4^e rang sur l'échelle mondiale» concernant la généralisation et la gratuité de l'enseignement. L'éducation devra, cependant, plus s'axer sur «l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons, aptitudes mentales et physiques». L'école inculquera à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une préparation aux responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité, estime Nouara Djaâfar. Toutefois, «l'enfant a droit au repos et aux loisirs, au jeu et

à des activités récréatives, et à une libre participation à la vie culturelle et artistique», insiste la ministre. Pour ce faire, l'Etat œuvre pour la généralisation des espaces verts, des aires de jeux et loisirs, maisons de culture, et autres moyens de divertissements et de détente. Aussi, Mme Djaâfar parlera de la création de 1 000 crèches et leur répartition sur les différentes APC et autres institutions. S'agissant des activités physiques, la ministre déléguée insistera sur «la nécessité d'encourager la pratique du sport». «Seul un Algérien sur dix pratique du sport» alors que les structures réservées à cet effet avoisineraient les 9 000. Abordant le sujet de la violence contre les enfants, la conférencière a souligné l'importance de la famille et du mouvement associatif dans la protection de l'enfant. A noter qu'une rencontre nationale sur les relations familiales se tiendra les 28 et 29 du mois en cours.

W. Z.

AIN DEFLA

Djelida : hommage à Rais M'hamed

De tout Djelida et ses environs, de toutes les contrées de ce qu'a été la Wilaya IV, des milliers de personnes, dans des centaines de véhicules et de cars, ont fait le déplacement au douar Doudia, à 16 km au sud-est de Djelida, le chef-lieu de la daïra, pour assister à la cérémonie de commémoration du 50^e anniversaire de la mort du chahid Si M'hamed Rais, tombé au champ d'honneur le 8 juin 1958 au lieu-même où a été érigée une stèle commémorative.

Rien à voir avec les commémorations précédentes. Cette année, ce fut exceptionnel, non seulement par la participation massive des citoyens mais aussi par la présence des moudjahidine, qui ont occupé de hauts postes de responsabilité au sein de l'ALN durant la guerre de Libération, sur le territoire de la Wilaya IV. Pour ne citer que quelques-uns, nous avons remarqué la présence de Lakhdhar Bouragaâ, Bousmaha, Slimane El Ghoul, Omar Ramdhane et autre Mustapha Chérif.

Cette année, la cérémonie a été rehaussée par la présence, outre du wali, Abdelkader Kadri, et de Nadjem Mohammed, P/APW, de sénateurs et députés, du secrétaire général de l'ONM de Aïn Defla, Madjène Benmira, d'une section de l'ANP qui a rendu les honneurs au défunt, par celle de Mohammed Chérif Abbès, ministre des Moudjahidine ainsi que de son prédécesseur Saïd Abadou.

Ces derniers, après le lever des couleurs et le dépôt des gerbes de fleurs, se sont succédé pour retracer brièvement et rendre hommage au chahid et à son parcours de combattant de la première heure, bien avant 1954, pour avoir participé à la préparation de la Révolution dans toute la région par la sensibilisation des hommes et la construction de caches.

Le ministre des Moudjahidine n'a pas manqué de rappeler dans son allocution les atrocités commises par le pouvoir colonial et ses armées et milices, notamment les enfumages de populations dans les grottes de l'Ouarsenis où des centaines d'Algériens y ont péri, et le combat héroïque du peuple aux côtés des glorieux combattants contre l'opresseur depuis 1830 à 1962 pour le recouvrement de l'indépendance. Il Hadj Bouachria, porte-parole de l'ONM de Aïn Defla, a, quant à lui, retracé le parcours héroïque du chahid Rais M'hamed. Né en 1931 dans le douar des Benziane, dans la commune de Djelida, il fréquenta différentes écoles coraniques de la région. Après le congrès de l'OS, il devient membre actif au sein du PPA. Durant son service militaire, il reçoit comme mission la sensibilisation des militaires algériens incorporés de force.

Après 1954, sous la conduite du chahid le colonel M'hamed Bouguera, chef de la Wilaya IV, Rais participe très activement à l'organisation des maquis. Fort de son expérience militaire, il est désigné comme chef militaire de la zone de Amrouna. De par ses qualités, il s'est vu confier le commandement du commando «Si Djamaï», unité d'élite de l'ALN pour les grandes batailles livrées contre l'armée coloniale, telles que celles mémorables de Zbarbar, Djemaâ Ouled Cheik, Bab El Bekouche. Il est ensuite promu commandant de la région III dans l'Ouarsenis. Le 8 juin 1958, répondant à une affectation, il est surpris par un commando de parachutistes à la sortie de son domicile parental et succombe sous le nombre et meurt héroïquement, les armes à la main. Sa dépouille a été enterrée par Hadj Ahmed Bensoltane Delloul, qui vient de décéder il y a à peine 2 mois.

Pour marquer cette journée mémorable, après la cérémonie solennelle, l'assistance a pu admirer la majesté et la dextérité de quelque 60 cavaliers qui dans une fantasia effrénée, par vagues successives, sur des pur sang arabes, certains même debout sur leurs selles, fusils voltigeant, se sont adonnés au baroud, soulevant des nuages de poussière du champ de chaume des premières moissons sous les applaudissements de la foule.

Fidèles à leurs traditions d'hospitalité, les habitants ont offert des dizaines de «djefnas» de couscous garni à tous les invités. Un mot au passage sur l'effort d'organisation consenti tant par les services de la daïra que par les élus de l'APC, avec à leur tête, le maire Zahafi Adeldkader, pour faire face à cette grandiose manifestation.

Karim O.